

# LE TRAVAIL DES ENFANTS

## Débuts dans la vie active et stratégies familiales de reproduction à Quito, Équateur

Anne-Claire DEFOSSEZ

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, en Occident, et avec de plus en plus de force, s'est imposée l'idée d'un antagonisme irréductible entre les termes enfant et travail. Progressivement, cette idée a franchi les frontières et dans de nombreux pays existent désormais non seulement des lois qui règlementent l'âge de mise au travail <sup>(1)</sup> mais encore une « opinion publique » (entendue au sens d'opinions constituées, mobilisées) qui condamne le principe même du travail des enfants.

En fait, c'est au XIX<sup>ème</sup> siècle que remontent, en France et en Angleterre, les premières dénonciations de l'exploitation du travail des enfants dans les manufactures, c'est-à-dire précisément à la période où l'industrialisation proprement dite était en plein essor et où les besoins de main-d'oeuvre devenaient importants : les migrants ruraux venus des campagnes et les anciens artisans avaient contribué à former le prolétariat industriel naissant, mais les besoins en main-d'oeuvre n'étaient pas toujours couverts par leur afflux ; or, du fait des progrès de la mécanisation dans le secteur moderne de la fabrique, une grande partie de la main-d'oeuvre n'avait plus besoin de force physique particulière ni d'aptitudes réclamant un long apprentissage ; le travail des femmes et des enfants pouvait donc être développé à l'extrême, en particulier dans le secteur textile ; et cela d'autant qu'ils étaient deux à quatre fois moins payés que les hommes.

Cette situation nouvelle fait réagir des médecins, des hygiénistes, mais aussi des hommes politiques ou des gens de lettres qui rendent publiques et dénoncent les mauvaises conditions physiques et morales subies par les très jeunes travailleurs dans les usines ou condamnent le travail des enfants comme étant la forme la plus achevée et la plus inacceptable de l'exploitation capitaliste à laquelle sont soumis les travailleurs.

Jusqu'alors, en effet, la question du travail des enfants ne se posait pas : ceux-ci, depuis toujours, participaient aux activités productives familiales, surtout agricoles et artisanales (l'organisation même de la production reposant sur le travail des différents membres de l'unité familiale) et l'apprentissage d'un métier passait par l'activité productive précoce aux côtés des adultes. Avec la naissance au XIX<sup>ème</sup> siècle de l'idée du caractère singulier de l'enfant <sup>(2)</sup>, va se développer la perception du travail des enfants comme phénomène spécifique. Dès lors, l'enfant faisant l'objet d'un traitement (familial, éducatif, social) particulier, le statut de son travail lui-même

---

(1) Pour plus de précisions sur ce point, voir annexe 1.

(2) En France par exemple, le « sentiment de l'enfance » (Ariès 1973) est récent. Si les prémisses datent du XVII<sup>ème</sup> siècle, l'enfant - pôle d'intérêt familial et social - est né au XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est également à cette époque que se constitue la puériculture comme discipline autonome, que vont se développer les sciences de l'enfant en général et que la scolarisation va connaître un essor important.

change, et, à des rythmes différents selon les groupes sociaux, les enfants sont peu à peu retirés de la sphère productive, pour être pris en charge et formés par la famille et par des institutions qui leur sont destinées – en particulier l'école.

C'est cette conception – l'enfant doit être improductif et son seul « travail » est de se former – qui prévaut aujourd'hui. Reprise, formulée et mise en oeuvre dans des textes de loi ou dans des recommandations internationales (interdiction du travail en-deçà d'un certain âge, scolarisation obligatoire), renforcée par la mise en place d'institutions, de personnels et de lieux spécialisés dans le traitement de tel ou tel groupe d'âge, elle a acquis une légitimité qui emporte l'adhésion, sinon toujours dans les faits, du moins dans les principes et elle tend à s'imposer comme norme ou objectif universels.

Ce rapide détour effectué par le passé permet d'attirer l'attention sur le fait que le travail des enfants est un « problème » récent et que sa formulation comme tel au XIX<sup>ème</sup> siècle n'est pas fortuite. Mais si, dans les sociétés occidentales aujourd'hui, les enfants dans leur grande majorité ne participent plus aux activités productives, et si, à certains âges (entre 6 et 15 ans, pour simplifier) ils ont pour caractéristique commune d'être scolarisés et de ne pas travailler, la situation est bien différente dans de nombreux pays en développement où beaucoup d'enfants continuent d'être incorporés très précocément à la population active. Qu'il s'agisse d'activités rémunérées ou non, choisies par l'enfant ou qui lui sont imposées, sous contrôle des parents, d'un tiers, ou réalisées de façon autonome, que ces activités productives soient exercées à l'exclusion ou parallèlement à d'autres activités (scolaires, domestiques, etc.), la participation économique d'enfants parfois même très jeunes est loin d'être une pratique isolée ou exceptionnelle.

On doit se demander alors s'il est pertinent d'analyser la question du travail des enfants dans les mêmes termes pour toutes les sociétés et s'il est justifié de considérer que l'âge de l'état civil, quel que soit le contexte socio-culturel, prête aux individus des caractères communs. Seuls un nominalisme naïf ou un ethnocentrisme invétéré peuvent faire croire qu'une terminologie fondée principalement sur l'âge suffit à définir l'enfance et que cette définition a une portée universelle.

En effet, qu'ont en commun une petite Française de 12 ans, scolarisée depuis l'âge de 3 ans, à qui il reste 7 années de formation à accomplir, au moins autant avant de travailler et 12 ans avant de se marier, et une petite Indienne du Rajasthan du même âge, avec 3 années de scolarisation et sur le point d'être mariée ?

De la même façon, si la condition scolaire et professionnelle des jeunes Français de 6 à 16 ans est assez homogène aujourd'hui (entendant par homogène le simple fait qu'ils sont scolarisés et inactifs, sans préjuger des nombreux cursus possibles, et sachant que près d'un siècle a été nécessaire pour parvenir à ce résultat), ce qui peut autoriser dans une certaine mesure à considérer toutes ces situations comme semblables, cette homogénéité apparente éclate rapidement au-delà de 16 ans : qu'est-ce qui rapproche encore un jeune ouvrier de 18 ans et un jeune étudiant en médecine du même âge ?

Ces deux exemples illustrent le fait qu'aux mêmes âges, des individus peuvent vivre des situations extrêmement différentes. Ces différences dans la précocité et la succession des événements biographiques révèlent des différences d'origines et de trajectoires sociales.

# 1. PROBLÈMES SOCIAUX ET PROBLÈMES SOCIOLOGIQUES

Comment alors aborder aujourd'hui la question du travail des enfants ? C'est précisément cela qui a fait l'objet d'une recherche entreprise en 1987 en Equateur. Deux séries de problèmes se posent : ceux qui ont trait à la description du phénomène - combien d'enfants travaillent, qui sont les enfants qui travaillent, quelles activités productives accomplissent-ils ? - ; et ceux qui se réfèrent au sens de cette pratique - pourquoi les enfants travaillent-ils ?

## 1.1. La question de la mesure

Décrire des pratiques est une opération moins simple qu'il n'y paraît de prime abord. En effet, les questions - combien sont-ils, qui sont-ils, que font-ils - soulèvent déjà de nombreuses difficultés et en particulier celles qui ont été mentionnées plus haut : qu'est ce qu'on entend par enfant ou comment définir les classes d'âge et quelles activités productives doit-on prendre en compte ?

La mesure de la population active est un exercice difficile. Dans les pays en développement, en leur état actuel, les systèmes de mesure en vigueur sont souvent incapables de rendre compte des facteurs tels que la pluri-activité, les activités productives non rémunérées, les activités informelles, dont l'impact, tant sur l'emploi lui-même que sur la production de biens et services et l'obtention de ressources pour les familles, est pourtant considérable.

Ce problème de mesure se pose aussi à l'évidence pour rendre compte de l'activité aux âges jeunes : en effet, l'activité est mesurée généralement à partir d'un âge minimum (c'est souvent celui qui correspond aux normes légales de mise au travail). Utiliser des catégories d'âge prédéterminées introduit donc des biais dans la mesure de la population active enfantine. Ces biais sont loin d'être négligeables, puisque, alors que les recensements de population effectués en Equateur ne comptabilisent les jeunes actifs qu'à partir de l'âge de 12 ans, une étude de l'UNICEF indique que 25 à 30% des enfants de 5 à 12 ans, issus de familles pauvres, effectuent un travail rémunéré (UNICEF 1988). Mais par ailleurs, si l'on s'en tient aux résultats des recensements de population, l'incorporation des jeunes à partir de 12 ans est relativement limitée : de 12 à 14 ans, ils représentent en 1982 2,9% de la population active, et ceux de 15 à 19 ans 11,6%, ce qui correspond pour ces deux groupes d'âge à des taux d'activité de 11,2% et 31,1% respectivement. Or, ces taux sont nettement en-deçà des résultats émanant d'autres sources. On pourrait faire l'hypothèse suivante : ce que mesurent les recensements et généralement les enquêtes statistiques traditionnelles est une fraction du travail précoce, celle qui correspond aux critères habituels de saisie des actifs et de l'activité. Ne sont donc pas prises en compte toutes les situations mixtes (une personne active et scolarisée), prohibées (des actifs trop jeunes pour entrer dans les catégories de saisie ou occupés à des activités qui leur sont légalement interdites), indéterminées (dont le statut comme activité productive n'est pas formulé de manière incontestable) ou dont les termes ne sont fixés ni théoriquement ni méthodologiquement (les activités informelles, sur la définition desquelles le débat scientifique est loin d'être clos).

Il n'existe donc pas pour le moment, de mesure satisfaisante du travail précoce. Mais l'utilisation de catégories définies a priori ne pose pas un simple problème comptable, de dénombrement. S'il en était ainsi, on pourrait toujours imaginer qu'une saisie plus fine permettrait de le résoudre. Elle soulève aussi la question de la définition des classes d'âge et de la périodisation des âges de la vie, qui a été signalée

en introduction. La manière dont s'effectue la saisie de l'activité des jeunes travailleurs repose sur une périodisation implicite, calquée sur le modèle occidental, qui exclut les enfants de la sphère de production et qui suppose de plus que les individus appartenant aux mêmes classes d'âge ainsi définies présentent des caractéristiques identiques. Nous avons déjà signalé les limites d'une telle analyse.

La référence à l'activité et au statut des jeunes travailleurs ne pose pas moins de problèmes, et cela d'autant plus qu'elle est souvent confondue avec celle de l'âge. Nous avons vu qu'en-deçà de la limite d'âge légale, la question de l'activité n'est souvent même pas posée. Par ailleurs, toutes les activités réalisées par de jeunes travailleurs n'ont pas le statut de travail. La polysémie de la notion d'activité brouille les pistes et cache les normes qui fondent le partage entre les activités productives reconnues comme telles et les autres, entre les producteurs et ceux qui ne le sont pas. La superposition des logiques du législateur, des familles, des employeurs, et leur interrelation masquent les enjeux sociaux de la définition de l'activité.

Pour résoudre ces problèmes, il faut alors inverser la démarche qui consiste à partir de groupes déjà constitués sur un critère d'âge et analyser leurs caractéristiques, pour examiner, sur un échantillon de travailleurs, comment débutent les itinéraires professionnels, comment s'organisent les différents événements biographiques - migrations, sortie du système scolaire, changements d'activité, etc.

## 1.2. Le sens des pratiques

Pourquoi les enfants travaillent-ils ou, plus exactement quelles sont les raisons d'une mise au travail précoce ?

Les différentes recherches menées sur ce sujet parviennent à la même conclusion : la mise au travail précoce est l'un des moyens auxquels recourent les familles pour pallier le manque ou la faiblesse des ressources dont elles disposent pour assurer leur reproduction. Quand les salaires sont insuffisants, la recherche de revenus complémentaires peut prendre plusieurs voies, qui peuvent se combiner entre elles : prolonger une journée de travail en entreprise ou dans l'activité principale par des activités autres ; créer des sources de revenus par des activités financées grâce au salaire ou à toute autre forme de revenu principal, mais à la charge d'une autre personne, généralement un membre de la famille ; utiliser l'infrastructure domiciliaire et/ou le travail domestique pour des activités génératrices de ressources ; utiliser les revenus des activités des autres membres de la famille. Le travail précoce apparaît ainsi comme étant l'une des alternatives possibles, parmi d'autres, choisie par les familles pour obtenir des revenus supplémentaires.

Toutefois, des explications en termes exclusivement économiques ne paraissent pas suffisantes pour analyser la mise au travail. En effet, même si elles vivent des situations économiques similaires, les familles n'auront pas systématiquement les mêmes comportements, ne prendront pas toujours les mêmes décisions quant aux conditions de mise au travail de leurs enfants. Des facteurs autres que strictement économiques interviennent. Pour n'en citer que deux qui sont mieux connus :

- la spécificité de la production agricole explique pour une bonne part le fait que l'activité productive soit plus précoce et les jeunes actifs plus nombreux à la campagne que dans les villes ;
- à revenu égal, plus le niveau éducatif des parents est élevé, plus la mise au travail de leurs enfants est tardive.

Le travail précoce s'inscrit donc dans les stratégies familiales au sens large - stratégies de reproduction matérielle et stratégies de reproduction sociale, entendant

par stratégies familiales de reproduction, l'ensemble des actions décidées et mises en oeuvre par les familles, destinées à assurer leur survie quotidienne ainsi que le maintien ou l'amélioration de leurs positions économiques et sociales et cela à travers les générations ; ces actions dépendent de la position des familles - et de la conscience qu'elles en ont - dans la structure des rapports de force entre les classes sociales. En ce sens, s'il peut être analysé comme une stratégie économique, le travail précoce exprime et révèle aussi les modalités d'entrée dans la vie active, caractéristiques de certains groupes sociaux.

Enfin, pour le jeune travailleur, le travail précoce peut s'analyser comme la séquence initiale d'une trajectoire socio-professionnelle, c'est-à-dire comme un des événements constitutifs de l'histoire professionnelle et un des éléments du processus de socialisation.

Bien entendu, l'histoire professionnelle ne s'écrit pas seulement à partir des conditions de mise au travail. Il est d'ailleurs souvent illusoire de chercher ce qui, dans une biographie, serait le point fondateur, d'où l'essentiel découlerait. Cependant, la mise au travail précoce, n'est pas un événement fortuit pour autant, mais bien socialement significatif : le lien est étroit entre l'origine sociale des actifs et leurs débuts dans le monde du travail ; l'âge des débuts professionnels conditionne les étapes ultérieures et révèle des logiques sociales et professionnelles (en termes de stratégies de mobilité, de modèles d'incorporation à la vie active, de conditions de passage à l'âge adulte) ; l'activité productive précoce participe aux apprentissages des règles de la vie sociale et s'inscrit dans l'histoire sociale et professionnelle des familles et des groupes sociaux.

Quant à la socialisation, elle est ce « processus au cours duquel un enfant acquiert une identité culturelle déterminée et, en même temps, réagit à cette identité. C'est le processus par lequel un être biologique est transformé en sujet d'une culture particulière. Par suite, le processus de socialisation est un processus de contrôle complexe qui suscite chez l'enfant certaines dispositions morales, intellectuelles et affectives, et qui leur donne une forme et un contenu déterminés. Au cours de la socialisation, l'enfant prend conscience, à travers les différents rôles qu'il est appelé à tenir, de différents principes d'organisation à l'oeuvre dans la société. (...) Les instances de socialisation principales dans les sociétés contemporaines sont la famille, le groupe des pairs, l'école et le travail. C'est à travers ces instances et en particulier à travers leurs relations réciproques que les différents principes d'organisation de la société s'imposent à la perception des sujets » (Bernstein 1975 : 229-230).

## **2. MISE AU TRAVAIL EN ÉQUATEUR**

Ce sont les réflexions précédentes - sur les limites actuelles d'une saisie statistique de l'activité aux âges jeunes, limites tant méthodologiques que théoriques et sur la nécessité d'analyser le travail précoce comme étant inscrit dans les stratégies de reproduction sociale des familles -, qui ont guidé le travail réalisé en Equateur.

## 2.1. La méthode

La méthode biographique a été privilégiée. (3) On s'est efforcé de reconstruire des itinéraires socio-professionnels, individuels et familiaux. Ce choix est apparu le plus approprié pour surmonter les difficultés liées à la définition et à la compréhension de l'activité productive précoce mais aussi pour comprendre les logiques en jeu autour de ces pratiques.

Concrètement, des entretiens semi-directifs ont été réalisés sur un échantillon construit empiriquement de cent jeunes travailleurs, de 7 à 28 ans, travaillant à Quito, capitale de l'Équateur, dans des activités de rue (cireurs de chaussures et vendeurs dans leur majorité), et avec leurs parents chaque fois que possible (4).

## 2.2. Les débuts dans la vie active

Dans les familles pauvres, en Equateur, les débuts dans la vie active sont à la fois *précoces* et *progressifs*. Dans l'échantillon de population étudié, plus du tiers des jeunes ont commencé à travailler avant 8 ans dans des activités productives, rémunérées ou non, et tous travaillaient à 13 ans. Trois situations peuvent être distinguées : l'incorporation des *jeunes ruraux* aux tâches agricoles, l'incorporation des *jeunes urbains* à des activités urbaines et enfin l'incorporation des *migrants ruraux* (5) à des activités urbaines. Chacune présente des caractéristiques spécifiques.

L'incorporation des *jeunes ruraux* aux activités agricoles est la plus précoce (avant 8 ans et le plus souvent dès 6 ans). C'est en même temps celle qui se laisse moins facilement désigner et reconnaître comme une mise au travail. En effet, sa précocité même la rend moins saisissable. De plus, elle s'inscrit dans une forme particulière du travail : le travail familial, caractérisé par la participation des différents membres du groupe familial à la production, selon des règles précises de distribution des tâches, qui permet plus difficilement de dissocier ou même de nommer le travail individuel de chacun dans le processus de production comme dans le produit final. En particulier, la participation des enfants, malgré son caractère indispensable et quelle qu'en soit l'intensité, n'a pas un véritable statut de travail : elle est avant tout considérée comme aide, apprentissage.

Si les débuts dans les activités agricoles sont parfois imprécis dans les souvenirs des jeunes travailleurs, en revanche, *lorsqu'ils viennent en ville*, leurs débuts dans des activités urbaines sont parfaitement repérés. Ceci peut s'expliquer par le fait que la migration vers la ville implique des ruptures et des changements importants (dans leur cadre spatial, temporel, dans leurs activités, etc.). C'est entre 10 et 13 ans que la plupart des jeunes migrants arrivent en ville.

(3) Sur la méthode biographique voir F. Ferrarotti (1983).

(4) Pour plus d'informations sur les conditions de réalisation de la recherche, voir A.-C. Defossez (1989).

(5) La distinction migrant/non migrant adoptée ici est la suivante : on désigne par le terme migrant, les jeunes qui ont quitté leur commune rurale d'origine, seuls ou avec tout ou partie de leur famille, dans le but d'exercer une activité productive urbaine ; dans ce cas, l'âge d'arrivée en ville coïncide généralement avec l'âge atteint lors du premier travail urbain ; et on désigne par le terme non migrant (ou urbain), les jeunes qui sont nés à Quito ou qui y ont émigré avec leur famille, avant qu'ils ne se mettent à exercer une activité productive urbaine, cette dernière n'étant pas directement liée à leur arrivée à Quito.

Il est intéressant ici de mettre en relation activité productive et scolarisation (6). Il existe en effet une correspondance assez étroite entre le calendrier scolaire et le calendrier productif. Ainsi, les jeunes ruraux entrent à l'école primaire entre 6 et 8 ans, c'est-à-dire aux mêmes âges auxquels ils commencent à participer aux travaux agricoles. L'âge de 13 ans correspond en revanche à un autre moment de la scolarité : c'est l'âge souvent atteint à la fin du cycle primaire. Ici, la mise au travail dans des activités urbaines qui suppose une migration préalable, coïncide avec l'achèvement d'une étape du cursus scolaire. Et si, pour les familles rurales, la formation primaire passe pour être indispensable, il n'en va pas encore de même pour le cycle secondaire : à ce niveau d'enseignement, les sorties (ou l'absence d'entrée) sont fréquentes et le changement d'activité productive (passage d'activités rurales à des activités urbaines) implique l'arrêt, momentané ou définitif, du suivi d'un enseignement régulier. Cela dit, la migration professionnelle vers la ville peut aussi, au contraire, favoriser une stratégie de poursuite de la scolarité dans le secondaire. En effet, la répartition inégale des établissements d'enseignement secondaire dans le pays, au détriment des zones rurales, constitue un obstacle important à la scolarisation des jeunes ruraux. D'autre part le coût d'une formation prolongée au-delà du cycle primaire est trop élevé pour bon nombre de familles, et cela d'autant plus que les bénéfices à attendre d'un tel investissement ne sont ni immédiats ni certains. La migration en ville peut ainsi rendre l'enseignement secondaire accessible aux jeunes ruraux, par la proximité des établissements scolaires et grâce aux gains obtenus par un travail urbain, qui permettent entre autres de payer les frais de scolarité.

Chez les *jeunes urbains*, l'incorporation aux tâches productives paraît moins directement liée à un modèle d'organisation de la production, moins liée également au niveau de formation atteint. Il n'y a pas d'âge modal d'incorporation aux activités productives mais plutôt un échelonnement entre 6 et 13 ans, avec une fréquence un peu plus importante à 8/9 ans. Par ailleurs, la mise au travail ou l'intensification du temps de travail s'accompagnent moins souvent que pour les ruraux d'un abandon des études.

Il n'y a donc aucune relation automatique entre le fait de travailler et celui d'abandonner les études. Au contraire, bien souvent, ces deux activités se combinent. On pourrait presque dire que si, pour un jeune Français, il est normal (entendant normal au sens à la fois de pratique majoritaire et qui correspond aux valeurs, aux normes, du groupe social considéré) à 8 ou 10 ans d'aller à l'école et de ne pas avoir d'activité productive, il est tout aussi normal pour bon nombre de jeunes Equatoriens de mener de front activité scolaire et activité productive.

Par ailleurs, *le temps de travail s'allonge*, en fonction de l'âge des jeunes travailleurs et de l'ancienneté de leur incorporation. Ils travaillent d'abord quelques heures avant ou après l'école, ainsi que pendant les vacances scolaires. Puis ils intensifient les périodes de travail, jusqu'à quitter le système scolaire ou à adapter les horaires de formation aux horaires de travail - en suivant les cours l'après-midi ou le soir (7).

(6) La scolarisation a connu un essor important en Amérique latine au cours des 20 dernières années. En Equateur, en 1982 (source : recensement de population), dans les zones rurales, 69% des enfants de 6 à 9 ans étaient scolarisés dans des établissements d'éducation régulière et 80% dans les zones urbaines. Quant aux jeunes de l'échantillon, tous étaient ou sont scolarisés à ces âges, tout en travaillant.

(7) En Equateur, trois horaires scolaires sont possibles : enseignement le matin, l'après-midi ou le soir.

*Les tâches exécutées diffèrent selon l'âge.* Dans la production agricole familiale, les plus jeunes (garçons et filles) effectuent surtout des tâches de service - chercher de l'eau, ramasser du bois, participer aux travaux domestiques - ou des activités plus spécifiquement liées à l'agriculture, comme le désherbage, les récoltes ou encore l'entretien et la surveillance des animaux. Progressivement entre 6 et 8 ans, les garçons apprennent à réaliser des travaux plus techniques, comme la conduite des animaux de trait pour les labours, les semailles, ceci sous la direction de leurs pères ou grand-pères. Les filles quant à elles, participent plus intensivement aux travaux domestiques. Le cas échéant, les uns et les autres accompagnent leurs parents vendre les produits de leurs récoltes sur les marchés locaux. Les jeunes garçons, dans certains cas, commencent à travailler dans des activités urbaines, comme cireurs de chaussures, porteurs, apprentis dans des ateliers, sans pour autant quitter leur famille ni la terre : ils vont travailler dans des villes ou des bourgs proches de leur domicile, les samedis et dimanches.

En ce qui concerne les jeunes urbains, la première activité qu'ils exercent est souvent en relation étroite avec les activités des autres membres de leur famille : près de la moitié des jeunes interrogés ont commencé à travailler avec un membre de leur famille, généralement leur mère. Au fur et à mesure que l'« ancienneté » dans la vie active augmente, l'autonomie du jeune devient plus grande. Il s'éloigne du lieu d'activité de ses parents et organise seul son travail. Mais ceci est vrai surtout pour les garçons. Les filles, dans leur quasi totalité, continuent de travailler avec leur mère.

*Les premiers emplois occupés sont nombreux et variés :* cireurs de chaussures, mécaniciens, électriciens, menuisiers, cordonniers, porteurs, receveurs de bus, ouvriers du bâtiment, vendeurs (loterie, journal, fruits et légumes, bonbons, etc.), magasiniers, aide-boulangers, serveurs, couturiers. En moyenne, chaque jeune travailleur a exercé deux activités différentes, sans compter les activités agricoles. Mais il reste à comprendre comment se fait le choix des activités exercées successivement. Existe-t-il une hiérarchie entre ces activités ou bien le passage de l'une à l'autre est-il aléatoire ?

Les réponses à ces questions sont difficiles à mettre en oeuvre. Elles s'articulent autour des caractéristiques des actifs et des activités, c'est-à-dire que l'existence et les modalités des trajectoires professionnelles sont déterminées à la fois par la structure du marché du travail et par les caractéristiques sociales, éducatives, professionnelles, culturelles, de sexe et d'âge des individus.

Nous ne pouvons pas analyser ici systématiquement tous ces facteurs mais plutôt suggérer quelques pistes pour l'analyse. L'examen des activités exercées et des modalités d'accès nous permet de dresser la typologie suivante des emplois :

- Les emplois « traditionnels » : ils sont traditionnels pour un âge donné (à tel âge on peut exercer telle activité : cireur dès 8 ans ou ouvrier du bâtiment à partir de 16 ans) ; traditionnels pour une mise au travail (certaines activités constituent des points de départ privilégiés pour une initiation professionnelle : petit commerce de rue, cirage de chaussures, apprentissage en ateliers) ; traditionnels pour les migrants (le commerce, le cirage de chaussures, le portage sont, parmi d'autres, spécifiquement des activités d'entrée sur le marché du travail urbain).

- Les emplois d'opportunité : il s'agit de ceux qui se présentent, non pas de façon aléatoire (car pour y accéder, les relations familiales, de parrainage, de voisinage, sont capitales) mais où les éléments conjoncturels l'emportent éventuellement sur les traditions familiales et sociales : le fils d'un ouvrier du bâtiment travaillera comme apprenti boulanger avec le propriétaire de l'appartement dans lequel vit la famille.

- Les emplois exercés faute de mieux : ceux qu'on exerce quand aucune autre possibilité n'apparaît au jeune ou à sa famille ; dans une certaine mesure, cette

catégorie comprend, en négatif, les activités citées dans la première (des activités décrites comme traditionnelles peuvent cacher les difficultés d'accès à d'autres emplois).

On peut difficilement parler, en ce qui concerne les jeunes travailleurs, dont par ailleurs les choix sont fortement tributaires des décisions familiales, de « stratégies professionnelles ». L'analyse des entretiens révèle une absence de projet professionnel précis. Il s'agit plutôt d'une gestion pragmatique des activités. Ce qui ne signifie pas cependant que les jeunes travailleurs n'ont pas de projet d'avenir, y compris sur le plan du travail. Simplement, s'ils font des projets, ils maîtrisent rarement les procédures pour les réaliser, quand toutefois ils les connaissent : plus ils sont jeunes et plus les procédures concrètes leur échappent. Mais elles leur échappent d'autant plus que leurs projets sont différents des activités professionnelles et de l'origine (sociale et rurale/urbaine) de leurs parents, et qu'ils sont à un niveau peu avancé dans le cursus scolaire.

Par ailleurs l'âge joue un rôle certain dans le type d'activité qu'on est en mesure d'exercer ; certaines activités sont « interdites » aux jeunes travailleurs, celles qui requièrent un certain niveau de force physique, une qualification ou des compétences techniques. Parfois la barrière de l'âge est plus explicite encore, en particulier à l'entrée dans des emplois en entreprises, privées ou publiques.

Les débuts dans la vie active, précoces et progressifs, se font donc généralement sous l'égide parentale ou des frères aînés, dans tous les cas lorsqu'il s'agit d'activités agricoles et dans la moitié des cas pour les jeunes urbains. L'initiation au travail, loin d'être une affaire individuelle, mobilise la famille : celle-ci protège, guide et oriente le jeune, directement ou en s'appuyant sur des réseaux familiaux ou de voisinage. C'est aussi elle qui impose la mise au travail : les parents peuvent décider que tel ou tel de leurs enfants travaillera, à tel âge et dans telle activité. Mais très souvent, les jeunes prennent eux-mêmes l'initiative : pour eux, travailler répond à un besoin - leur travail constitue un apport indispensable au maintien de la famille - mais aussi à un devoir, une obligation morale.

Ainsi, le travail précoce, indispensable compte tenu des caractéristiques économiques et sociales des familles, exprime la dépendance de celles-ci à l'égard de leurs membres jeunes pour assurer la reproduction du groupe, mais aussi la dépendance des jeunes à l'égard de leur famille : même si le fait de travailler peut leur procurer une relative autonomie, notamment financière, les débuts de leurs trajectoires professionnelles sont fortement conditionnés par les positions et les stratégies familiales, et dans une certaine mesure, la décision de travailler leur échappe.

La famille constitue donc bien le lieu privilégié où le travail précoce prend tout son sens. Mais les décisions relatives à la mise au travail se prennent dans un contexte où s'affrontent des logiques contradictoires. En effet, en Équateur, comme dans les autres pays en développement (et contrairement à la situation généralement rencontrée dans les pays développés), plusieurs normes coexistent quant à l'âge de la mise au travail. Nous avons déjà vu qu'il existe une norme légale - 12 ans. Par ailleurs, dans les classes moyennes et aisées, les débuts dans la vie active sont tardifs et se rapprochent des situations occidentales. Enfin, les médias relaient et diffusent l'opinion selon laquelle les enfants ne doivent pas travailler et condamnent explicitement le travail précoce. Pour toutes ces raisons, le seul fait de travailler ne confère pas nécessairement aux jeunes un statut de travailleur, ne les fait pas passer automatiquement du côté des adultes, quand bien même ils organisent leur travail d'une manière autonome. La mise au travail participe au contraire d'un processus plus général de socialisation, d'un apprentissage de la vie sociale et de la vie professionnelle.

Les considérations précédentes permettent de comprendre qu'il n'est pas nécessairement incohérent que des jeunes, qui travaillent depuis l'âge de huit ans comme cirieurs, disent qu'ils ont commencé à travailler à quatorze ans en construction. En établissant des distinctions entre les activités qu'ils exercent, ils assimilent en effet les normes en vigueur dans leur groupe social et celles de la société plus globale et expriment les contradictions qui existent entre certaines normes et leur vie quotidienne.

### 2.3. Origine et devenir socio-professionnels

Les activités exercées par les jeunes travailleurs sont en correspondance étroite avec celles de leurs parents. Plus encore, l'origine sociale des jeunes travailleurs et les activités professionnelles de leurs parents conditionnent à la fois leur entrée dans la vie active (d'elles dépendent en grande partie la précocité de la mise au travail, le choix de l'activité), les activités successives qu'ils peuvent exercer, mais aussi elles délimitent le champ de leurs aspirations sociales et professionnelles.

Cependant cette proposition générale doit être nuancée. En effet, il faut tenir compte des effets propres de facteurs tels que la migration vers la ville, la scolarisation, qui introduisent des éléments d'indétermination, voire de changement, dans les logiques de reproduction sociale.

*Les migrations vers les villes* sont devenues une nécessité pour de nombreuses familles rurales. Que les familles entières émigrent ou que seuls certains de leurs membres le fassent, les migrations sont souvent un axe central de la reproduction paysanne, compte tenu de la situation économique et sociale dans les campagnes. Les jeunes ruraux qui vont travailler en ville le font dans ce cadre. Cependant, que la décision d'émigrer soit familiale ou individuelle, le fait même de quitter la terre affaiblit le contrôle familial et de la commune d'origine et permet, dans certaines limites, le développement de projets individuels et une émancipation des jeunes.

Les migrants ruraux sont confrontés d'une manière souvent radicale aux rapides changements qui surviennent dans la structure sociale et productive de l'Equateur. Et, quelles que soient les raisons de la migration, ils sont dans un processus de mobilité professionnelle, quels qu'en soient le destin et le succès. Ce processus implique ou non une stratégie de mobilité sociale : la recherche de revenus pour contribuer au maintien de l'exploitation agricole, peut se convertir en stratégie de distinction et permettre un retour au village avec un capital économique et social plus important qu'avant le départ ; elle peut aussi conduire à une rupture plus complète avec la campagne et à une intégration urbaine définitive.

La migration et l'exercice d'un travail urbain rémunéré, malgré de nombreuses restrictions (rémunérations souvent faibles, nombre restreint d'activités accessibles, conditions difficiles de vie et de travail) ouvrent ainsi l'univers professionnel et social des jeunes migrants.

*La scolarisation* est un autre élément important qui influence les schémas de reproduction sociale. D'une génération à l'autre, les taux de scolarisation augmentent, ainsi que les niveaux scolaires atteints, et cela dans une proportion notable. Or, on sait que les corrélations entre les niveaux d'éducation atteints et les activités professionnelles exercées sont fortes, même si elles ne sont pas automatiques. L'augmentation quantitative de la scolarisation (en termes de nombre de personnes scolarisées et de niveau scolaire atteint), sans préjuger de la qualité de la formation, perturbe cependant les schémas traditionnels d'entrée dans la vie active et de mobilité professionnelle.

S'il est difficile de mesurer précisément l'influence du niveau de scolarisation sur les trajectoires professionnelles des jeunes (les activités professionnelles exercées par les jeunes ayant quitté l'école prématurément ne sont pas significativement différentes de celles des jeunes qui sont encore scolarisés au moment de l'enquête), son influence apparaît plus nettement dans l'expression des aspirations et des projets professionnels : les seuls parmi les jeunes travailleurs qui, dans leurs aspirations professionnelles, mentionnent des métiers qui exigent un niveau scolaire secondaire au minimum ou supérieur (armée, police, enseignement, médecine ou architecture) sont justement ceux qui suivent un cycle secondaire ou qui vont y accéder.

\*

On s'est efforcé, au cours de ce chapitre, non pas tant de stigmatiser le travail des enfants que de montrer comment il s'inscrit dans les stratégies de reproduction des familles et dans quelle mesure il faut l'analyser comme une séquence initiale (à la fois première et initiatrice) des trajectoires professionnelles.

Déplacer ce problème du terrain de la dénonciation vers celui de l'analyse n'est pas chose aisée, tant s'imposent à l'esprit les images de ces enfants peinant dans les mines d'or ou de charbon, dans les tanneries ou sur les dépôts d'ordures.

Pourtant, et sans nier que des situations d'exploitation existent, qui sont inacceptables, on a tenté ici, à partir du cas équatorien, d'analyser le travail des enfants dans ce qu'il a à la fois de plus ordinaire - dans certains groupes sociaux, le travail précoce est le lot commun de la majorité des enfants -, et de plus complexe - si le travail précoce exprime les difficultés économiques des familles, il s'inscrit plus largement dans les modalités d'entrée dans la vie active des groupes considérés.

Il a fallu reconsidérer la question des classes d'âge, ici de l'enfance particulièrement : les limites et les attributs des classes d'âge ne sont jamais fixées dans l'absolu : à chaque société, voire à chaque groupe social et à chaque époque correspond une périodisation spécifique des âges. Il faut donc récuser une vision trop mécaniciste, qui consisterait à associer systématiquement les mêmes attributs à tous les individus du même âge. L'âge auquel surviennent les différents événements biographiques (entrée et sortie du système scolaire, départ de la famille d'origine, mise au travail, etc.) et la variation des combinaisons possibles sont spécifiques à chaque groupe et de ces variations peuvent surgir des différences socialement significatives. (\*)

(\*) Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un programme ORSTOM/CEDIME intitulé : *Articulation des formes de production urbaine*, dirigé par Claude de Miras, et a bénéficié du concours du projet *Acción Guambras à Quito*.

## BIBLIOGRAPHIE

ARIES, P.

1973 *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Points, Seuil, Paris.

BERNSTEIN, B.

1975 *Langage et classes sociales*, Minuit, Paris.

DEFOSSEZ, A.- C.

1989 *La valeur n'attend pas le nombre des années. Mise au travail précoce et stratégies de reproduction*, Les Cahiers n° 9, ORSTOM.

FERRAROTTI, F.

1983 *Histoire et histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales*, Librairie des Méridiens, Paris, 1ère éd. italienne, 1981.

GALLAND, O.

1984 « Précarité et entrées dans la vie », *Revue Française de Sociologie*, XXV : 49-66.

1986 « Jeunes : marché scolaire, marché du travail, marché matrimonial », in *Les jeunes et les autres*, volume 1, ed. F. Proust, CRIV, Vaucresson : 217-240.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (B.I.T.)

1988 *Conditions of Work Digest - The Emerging Response to Child Labour*, volume 7-1, Genève.

MAUGER, G.

1986 « La catégorie de jeunesse » in *Les jeunes et les autres*, volume 1, ed. F. Proust, CRIV, Vaucresson : 43-64.

PORTET, F.

1986 « Les usages sociaux de l'âge » in *Les jeunes et les autres*, volume 1, ed. F. Proust, CRIV, Vaucresson : 105-112.

THEVENOT, L.

1979 « Une jeunesse difficile. Les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 26/27 : 3-18.

UNICEF

1988 *La crise : effets sur les enfants et les femmes équatoriennes*, Quito, document ronéoté.

#### ANNEXE I

Dans la plupart des pays, des dispositions légales existent qui régissent les rapports du travail en général et les régimes particuliers de certaines catégories de travailleurs, notamment les femmes, les personnes diminuées physiquement et les enfants. L'objectif en ce qui concerne les enfants est de les protéger contre toute exploitation, c'est-à-dire d'éviter qu'ils ne travaillent dans des conditions risquant de compromettre leur développement physique et mental. Dans cette perspective, les réglementations comportent des dispositions visant, d'une part à instaurer un âge minimum d'admission au travail et d'autre part, à protéger les enfants contre des conditions d'emploi inappropriées. En ce qui concerne l'âge minimum d'admission au travail, très rares sont les législations nationales qui établissent un âge unique applicable à tout travail et à tous les secteurs. Dans la plupart des cas, des dispositions assez strictes s'appliquent à l'industrie (quatorze à seize ans - la limite étant repoussée encore pour les travaux dits dangereux) ; les limites sont plus basses (douze à quatorze ans) et les dérogations plus facilement accordées pour les travaux non industriels ; quant à l'agriculture, elle est souvent exclue totalement ou partiellement du champ d'application des lois et règlements, de même que toutes les activités productives effectuées à domicile.

Les législations nationales réglementent également les conditions d'emploi des enfants et des jeunes : interdiction du travail de nuit, limitation des heures de travail, etc.

Des dispositions internationales (en particulier la Convention n° 138 du B.I.T., établie en 1973 et qui porte à 15 ans l'âge minimal d'accès au travail - ratifiée au 15 mai 1988 par 36 pays - et la Recommandation n° 146 qui la complète) s'ajoutent aux réglementations nationales. A terme, l'objectif est d'abolir le travail des enfants sous toutes ses formes.